SOGL : GT Planification des indisponibilités

Réunion n°5

2 octobre 2018

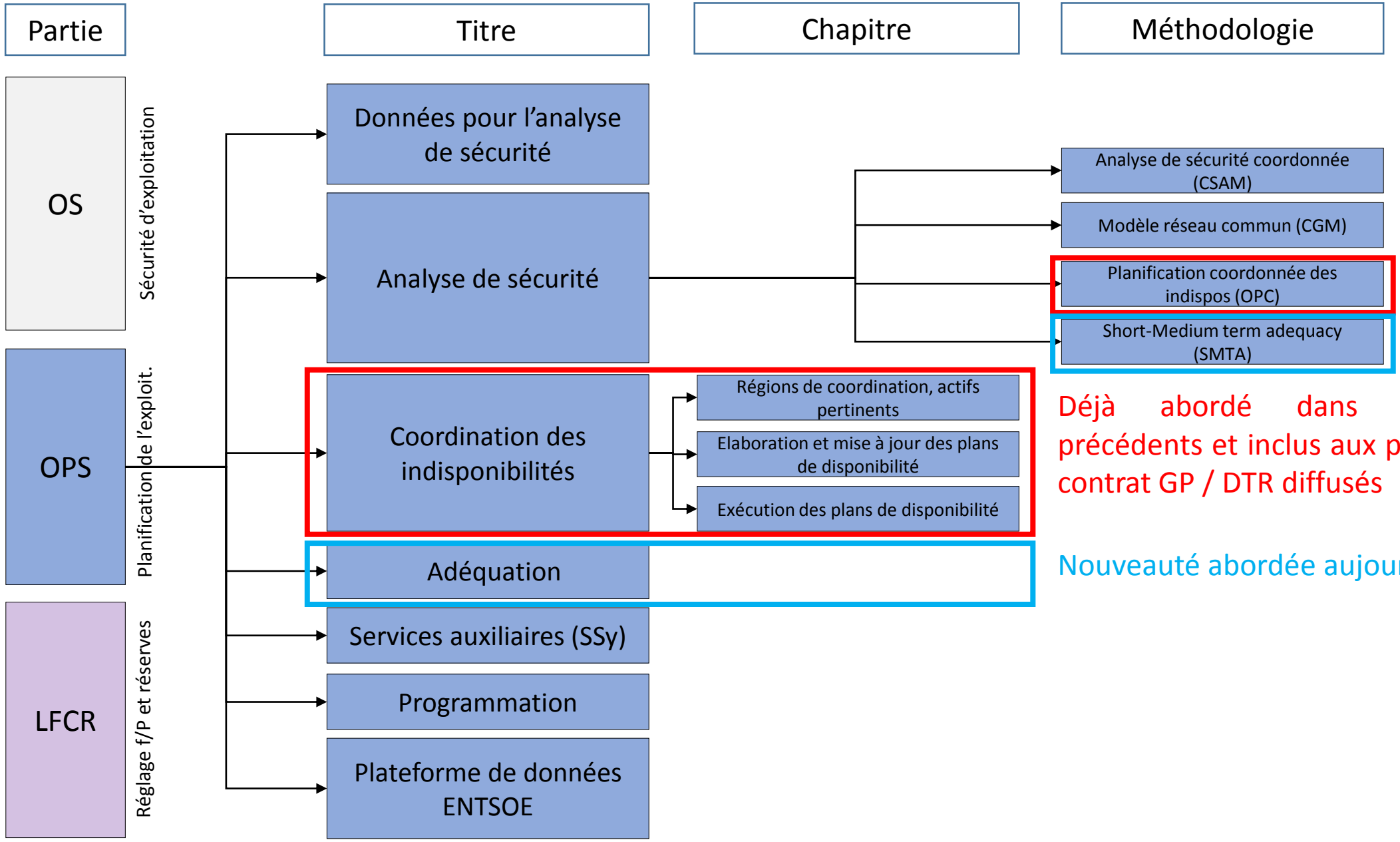
Sommaire

1. Fourniture de données prévisionnelles pour les études de marge européenne
2. Bilan provisoire du premier volet de concertation relatif à SOGL
3. Eléments de diagnostic du contrat GP PV et éolien
4. Plan de travail

Etudes de marge européenne – objectifs de la présentation

- **Informer** sur le processus d'étude de marge européenne court-terme
- Préciser les **besoins** d'information identifiés par RTE au-delà des données déjà reçues
- **Proposer** une évolution du contrat de GP classique intégrant ces besoins

SOGL : Operational Planning and Scheduling (OPS)



Déjà abordé dans les GT précédents et inclus aux projets de contrat GP / DTR diffusés

Nouveauté abordée aujourd'hui

Etude de marge européenne (SMTA)

Définition

Short **M**edium **T**erm **A**dequacy forecast

Qu'est ce que c'est ?

Une étude de marge (adéquation entre l'offre et la demande) européenne effectuée par les centres de coordination européens (CSR) à partir des données prévisionnelles (conso/production) et les capacités d'échange aux frontières fournies par les GRT européens au titre de **l'article 81** du code règlement SOGL.

Ses objectifs

Mettre en avant les contraintes EOD en tenant compte des contraintes physiques du réseau
Proposer des actions correctives en cas de besoin
Renforcer la sécurité d'approvisionnement et faciliter la coordination entre GRTs en cas de crise EOD

Pourquoi en parlons-nous que maintenant ?

Pas d'impact identifié initialement par RTE
Retour d'expérience opérationnel et évolutions de la méthodologie européenne font ressortir un besoin d'information complémentaire

Etude de marge européenne (SMTA)

Le cadre réglementaire

Article 81

Évaluation de l'adéquation régionale

1. Chaque coordinateur de sécurité régional effectue des évaluations de l'adéquation régionale au minimum pour l'échéance à une semaine.

2. Chaque GRT fournit au coordinateur de sécurité régional les informations nécessaires pour les évaluations de l'adéquation régionale visées au paragraphe 1, à savoir:

a) la consommation totale attendue et les ressources disponibles pour la participation active de la demande;

b) la disponibilité des unités de production d'électricité; et

c) les limites de sécurité d'exploitation.

3. Chaque coordinateur de sécurité régional effectue des évaluations de l'adéquation sur la base des informations fournies par les GRT concernés, afin de détecter les situations où une adéquation insuffisante est probable dans l'une ou l'autre des zones de contrôle ou à l'échelon régional, en tenant compte des éventuels échanges transfrontaliers et des limites de sécurité d'exploitation. Il communique à tous les GRT de la région de calcul de la capacité les résultats ainsi que les actions qu'il propose en vue de réduire les risques. Ces mesures comprennent des propositions d'actions correctives permettant d'accroître les échanges transfrontaliers.

4. Lors d'une évaluation de l'adéquation régionale, chaque coordinateur de sécurité régional se concerte avec les autres coordinateurs régionaux de la sécurité.

Ce que prévoit la méthodologie européenne

Depuis fin 2017 : une étude chaque vendredi matin sur la période [Samedi à Vendredi S+1]

A partir de juillet 2019 : une étude tous les matins sur J+1 – J+7

Depuis fin 2017 : envoi par RTE tous les jeudis soir
A partir de S2 2019 : tous les matins avant 9h05

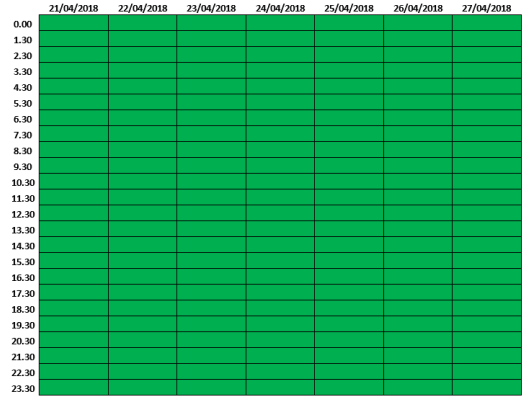
Prise en compte des NTC J-1 sinon S-1 sinon M-1 ou sinon A-1

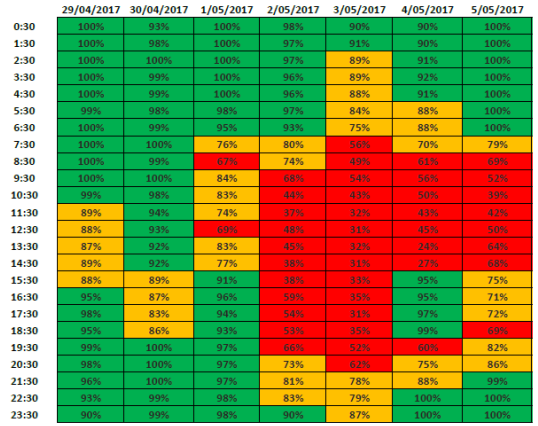
Depuis fin 2017 : communication des résultats tous les vendredi matin
A partir de S2 2019 : communication des résultats tous les matins

Etude de marge européenne (SMTA)

Caractéristiques principales de l'étude

Responsable de l'étude	1 CSR à tour de rôle nommé AAA (Adequacy Assessment Agent)
Fréquence de l'étude	**Hebdomadaire puis Journalière**
Fenêtre d'étude	**J+1 00 :00 à J+7 23 :59, heures UTC**
Granularité de l'étude	Pas horaire
Type d'étude	Marges à la Hausse (1er temps) Déterministe et probabiliste
Responsable de fournir les données	chaque GRT de l'ENTSOE
Données d'entrée principales à fournir (h/h)	NTC WA, prévisions de consommation probabiliste, prévisions éolien & photovoltaïque probabiliste, production disponible par filière (RAC), Format d'envoi : **XML**
Données de sortie	Contraintes EOD par pays (vert/rouge), Prévisions d'échange (h/h et frontière par frontière)





- RTE **établit** les prévisions de production disponible à partir des données issues du contrat de GP, fournies a minima mardi et jeudi par les producteurs

Etude de marge européenne (SMTA)

Besoins complémentaires relatifs à l'hydraulique

Concernant les données hydrauliques, RTE s'appuie aujourd'hui sur les données suivantes :
- Puissance mobilisable maximum de l'hydraulique à la pointe de la semaine ;
- Injections hydrauliques prévisionnelles lorsque disponibles.

Par conséquent, RTE a besoin de :
- Puissance mobilisable maximum de l'hydraulique disponible à la pointe **de chacun des jours de la semaine suivante**
- Une **réactualisation** quotidienne

RTE propose un amendement du contrat de GP sur la base des principes suivants :
- Envoi volontaire
- Mise à jour en jours ouvrés uniquement
- Possibilité d'envoyer jusqu'à 13 jours glissants ou sur la fenêtre S à V.

A noter : ces données complémentaires seront également utilisées pour l'étude EOD interne RTE, mise en œuvre conformément au règlement SOGL – article 105.

Etude de marge européenne (SMTA)

Evolution du contrat de GP classique / article 7.2

7.2 DONNEES NECESSAIRES A LA REALISATION DES ETUDES DE SURETE HEBDOMADAIRES

[….]

- Puissance maximale disponible en prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques ou externes : puissance disponible de chaque EDP[rev], puissance hydraulique mobilisable par vallée ; *afin de tenir compte de l'évolution du stock d'énergie hydraulique disponible au cours de la semaine, le Titulaire transmet quotidiennement, lorsqu'il en dispose, la puissance maximale disponible à la pointe de chaque journée de la semaine à venir.*

[…]

Bilan provisoire du premier volet de concertation

Evolutions relatives à la mise en œuvre de SOGL

➢ Article 7.2

- Présentation des principes de coordination CSR-GRT
- Présentation des principes de planification des travaux sur les éléments de réseau pertinents

OK, plus de remarques

➢ Trame de contrat GP classique

- Présentation des principes de planification des travaux sur les éléments de réseau pertinents
- Mise en conformité avec SOGL : évolutions à la marge (fourniture du plan de disponibilité dès le mois de juillet)

OK, plus de remarques

- Fourniture des reprévisions journalières pour tenir compte de l'évolution du stock d'énergie primaire à une échéance (infra)hebdomadaire

Vu ce jour, pour remarques d'ici le 16 octobre

Bilan provisoire du premier volet de concertation

Autres propositions d'évolutions

- Présentation du cadre contractuel : explications
- Ajout d'un § dans l'art 7.2
- Ajout d'une précision relative au lien GP – accords amont J-1 (titualire GP = titulaire AA J-1)

OK, plus de remarques

- Décompte des Opportunités en jours consécutifs

1 retour négatif : désaccord ou incompréhension ?

=> proposition de creuser le sujet

Diagnostic du contrat GP PV et éolien

Retours des producteurs

- Itérations RTE-producteur entre l'envoi du Planning d'Indisponibilités et l'envoi de la réponse de RTE
- Définir un délai de réponse à une demande de modification de planning

=> à analyser côté RTE

Demande de la CRE

➢ La CRE a constaté des clauses différentes entre types de producteur 'PV/éolien' et 'autres' , relatives à :

- l'établissement du planning de référence (périodicité des échanges et horizons d'engagement des plannings de référence)
- la nature et la durée des engagements des producteurs (quota de périodes de corrélation)
- le décompte des engagements du CART (diminution du quota des 5 jours / 3 ans en cas de proposition de jours d'indisponibilité totale)

➢ Elle demande à RTE de soumettre ces modalités à la concertation pour mise en œuvre le 1er janvier 2019

Proposition de plan de travail

- Retour sur la proposition SMTA (reprévisions journalières hydraulique) : 16 octobre
- Présentation des contrats ‘PV/éolien’ et ‘autres’ : à caler semaine du 15 octobre
- Prochain GT : à caler 2eme quinzaine de novembre